



Vergadering der Afgevaardigden vzw

Assemblée des Délégués asbl

Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert



2020-10-08.



Lettre d'information.

CORONA Update 07 10 2020

Portez-vous bien, gardez les autres en bonne santé.

Le Comité de concertation a pris quelques décisions le 6 octobre 2020 qui influencent notre vie de club Cynologique. Ci-dessous, Ci-dessous, on énumère pour vous les mesures de l'U.C.R.S.H. **qui sont entrées en vigueur à partir du 1 septembre 2020** tandis que **les changements qui entre en vigueur à partir du 9 octobre sont marqués en bleu foncé.**

1. Entraînements et concours

- a. Distance entre les conducteurs pendant les cours : au minimum 1.5 m
- b. Distance par rapport à l'instructeur : au minimum 1.5 mètres. Si on passe à des exercices pendant lesquels on ne peut pas garantir cette distance, l'instructeur devra obligatoirement porter un masque.
- c. Un maximum de 10 conducteurs par classe. Si le terrain le permet, il est possible d'accueillir plusieurs groupes en même temps, alors qu'il faut bien respecter un minimum de 10 mètres entre chaque groupe à tout instant.
- d. Chaque classe est accompagnée par un instructeur et éventuellement un instructeur en stage.
- e. L'instructeur porte des gants et il est le seul à manipuler et à déplacer des obstacles. Lorsqu'il est possible de bien se désinfecter les mains avant et après le cours et que cela soit contrôlé, cette règle n'est pas obligatoire.
- f. Les conducteurs sont conseillés de porter un masque sauf si mentionné différemment dans les règles pour les Sections.
- g. L'objet à rapporter est la propriété du conducteur et uniquement à manipuler par lui.
- h. Si un objet est manipulé par plusieurs personnes, tous les « manipulateurs » se désinfecteront les mains après chaque manipulation. Si cela n'est pas possible, ils porteront des gants pendant cet exercice.
- i. Pendant les entraînements, la puce est vérifiée par le conducteur (voir ci-dessus pour manipulations). Pendant les concours, cela se fera par une personne désignée par le juge.
- j. Un public maximal de 400 personnes est admis aux concours en plein air, et de 200 personnes aux concours à l'intérieur. Par public, on veut dire TOUT LE MONDE qui n'est pas actif sur le terrain en tant que conducteur ou participant. Le public porte toujours un masque, sauf quand les personnes s'assistent dans la cantine ou s'assistent autour du terrain avec respect pour la distance sociale. Il est évident que, concernant le nombre de public autorisé, les clubs organisateurs sont libres d'accepter moins de personnes comme public ou même de refuser le public.

Stichtend lid



Membre Fondateur



Vergadering der Afgevaardigden vzw

Assemblée des Délégués asbl

Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert



- k. Les conducteurs doivent apporter des masques et des gants, alors que le club doit prévoir du désinfectant.
- l. Les juges et les assistants sont conseillés de porter un masque lors des jugements. S'ils manipulent du matériel ou des accessoires, ils porteront des gants.

2. Organisation clubs

- a. Tant pendant les entraînements que pendant les concours, le club devra savoir qui est présent, aussi bien sur le terrain qu'autour du terrain (inclusif la cantine). Voilà pourquoi on dressera une liste par jour d'entraînement ou jour de concours avec le nom et/ou le numéro de téléphone ou l'adresse électronique de la personne en question (conducteur, participant, juge, public...). On gardera cette liste pendant 14 jours au secrétariat du club et en cas d'une infection, elle sera volontairement envoyée aux autorités compétentes.
- b. Tant pendant les entraînements que pendant les concours, on doit prévoir une entrée et une sortie bien séparées tant pour la cantine que les terrains, alors que les visiteurs devront suivre des flèches.
- c. Les toilettes doivent être utilisables et accessibles, toujours par une personne à la fois. De plus, il faut y avoir de l'eau fraîche, du savon et des serviettes en papier.
- d. **Les tables dans la cantine doivent être arrangées de telle manière qu'elles sont à 1.5 mètres l'une de l'autre. De plus, un maximum de 4 personnes peut être assis à une table, en respectant une distance de 1.5 mètres, sauf les personnes qui appartiennent à votre « Bubble sociale » de 3.**
- e. Le club doit également y veiller que les participants respectent les règles de la distanciation sociale sur et à côté du terrain ainsi que dans la cantine et sur le parking
- f. **Les cantines doivent être fermées au plus tard à 23h00.**

3. Secrétariat du concours

- a. Le personnel porte des masques ou il y a une séparation entre le personnel et les participants ;
- b. Est organisé de telle façon qu'il n'y a pas de rassemblement aux inscriptions;
- c. La remise des carnets de travail et la publication des résultats : organisé de telle façon afin d'éviter des rassemblements.
- d. La remise des prix (aussi bien en plein air qu'à l'intérieur) est uniquement admise lorsqu'on arrive à respecter les règles d'application pour les cantines. Si ces mesures ne peuvent pas être respectées, les résultats seront envoyés par courriel ou publiés en ligne.

4. Procédure à suivre si on constate une infection de COVID-19

Dès qu'un club est informé d'un membre qu'il/elle a testé positif, le club :

- a. avertira tout de suite par téléphone ou par mail tout le monde du club qui a eu contact avec cette personne. On les conseillera ou bien d'entrer en quarantaine volontaire (pour 14 jours) ou bien de se laisser tester ;
- b. en informera les autorités locales ;
- c. en informera le Secrétariat Général de l'AdD et le tiendra à jour du nombre d'infections éventuelles qui ont finalement été constatées dans le club.



Vergadering der Afgevaardigden vzw

Assemblée des Délégués asbl

Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert



5. Réunions, examen théorique et cours théoriques

Les réunions (assemblée générale, Comité, instructeurs,..), les examens théoriques et les cours théoriques (introductions dans les clubs, instructeurs, assistants, AKK...) peuvent être organiser à condition que les règles suivants sont respecter :

- a. En fonction de la surface disponible tenant compte des directives ci-dessous, un maximum de 50participants est autorisé ;
- b. Distance minimale de 1,5m entre chaque étudiant et mais aussi vis-à-vis de l'instructeur.
- c. Un minimum de 4 m² d'espace libre par étudiant.
- d. Masque obligatoire.
- e. Uniquement une personne à la fois dans les toilettes
- f. Les toilettes doivent être utilisables et accessibles. Une personne à la fois. Il faut y avoir de l'eau fraîche, du savon et des essuie-mains en papier.
- g. Le parking doit être organisé d'une telle façon que les voitures sont stationnées l'une à côté de l'autre à une distance de minimum 1,5m.
- h. Lunch et boissons sont à apporter par les étudiants mêmes ainsi que l'instructeur.

6. Remarques finales

- a. Chaque concours se déroulera en respectant les mesures CORONA comme déterminées par l'AdD et les Sections **ET on en demandera également la permission officielle/on le rapportera officiellement aux autorités locales.**
 - b. Après un refus des autorités locales sur base des mesures CORONA en vigueur, certains clubs essaient, de quand même organiser leur concours sur un autre terrain. Cela est interdit : l'U.R.C.S.H. vous a donné la permission d'organiser votre concours à telle date sur tel terrain. Dès qu'un de ces deux paramètres change, la permission est retirée et il faut la redemander en suivant la procédure habituelle pour déplacer un concours. Si les autorités locales refusent l'organisation en raison des mesures contre le COVID 19, il ne sert à rien d'envoyer une demande pour changer de terrain, car elle sera toujours refusée.
 - c. Les juges qui jugent un concours où l'on ne respecte pas les mesures, doivent prendre leur responsabilité et arrêter leurs jugements.
7. **Dans la province du Brabant-Wallon**, en plus de ces mesures chaque club désignera un " responsable CORONA" qui doit être au courant de tous les mesures à prendre et de tous ceux qui ont été prises. Le nom de ce responsable sera affiché dans le local du club.
8. Dans la Région **Bruxelles Capitale** : en de plus de ces mesures, les cantines doivent rester fermé.



Vergadering der Afgevaardigden vzw

Assemblée des Délégués asbl

Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert



Si une autorité locale n'accepte pas ces mesures, elle en a le droit. Faites donc ce qu'elle vous ordonne et en informez immédiatement le Secrétariat Général. Demandez en tout cas, une confirmation écrite de la décision. Nous vous tiendrons au courant via ces lettres des nouvelles. Toutefois, vous pouvez toujours contacter le Secrétariat si vous avez des questions.



Vzw "VdA-AdD" asbl

Voorzitter/ Président.
Van den Bosch Alfons.

Algemeen Secr. / Secr. Général – Secr. Penningmeester/Secr. Trésorier a.i.
Johnny LAURENT

vzw VdA-AdD asbl-Wagenstraat 16,2490 Balen - BE0479.587.497-RPR Antwerpen, afdeling Turnhout-www.kkush.be

Stichtend lid



Membre Fondateur